



Le long et difficile accouchement de la Métropole...

Grand Paris : Le Sénat face à l'obligation de résultat !

La création de la métropole du Grand Paris est certes un «moment d'accouchement un peu long, mais il y a une obligation de résultat» estimait Cécile Dufflot à la veille du débat parlementaire la semaine dernière. Le dossier avait déjà vu passer à la trappe, en première lecture le 3 juin dernier, le projet créant un syndicat mixte sans fiscalité propre et conservant les intercommunalités existantes grâce à un amendement UMP et Fdeg/PC, ce que de nombreux élus du Syndicat Mixte Paris Métropole lui ont reproché. En seconde lecture, le texte met sur les rails une entité "métropole du Grand Paris" qui réunira la ville de Paris et les 124 communes de la petite Couronne au 1er janvier 2016, supprimant les intercommunalités existantes dont certaines comptent parfois jusqu'à 400 000 habitants. Après d'âpres discussions - 180 amendements déposés - «Ne revenons pas au texte initial du gouvernement, ne reprenons pas le texte de l'Assemblée nationale. Trouvons un chemin propre au Sénat» a demandé Jean Pierre Sueur président de la commission des lois qui n'a pas été écouté dans le sens qu'il souhaitait puisque des amendements ont été votés contre son avis et celui du gouvernement : Le PC a obtenu que le PLU ne soit pas adopté à l'échelle métropolitaine et que les communes ne puissent être écartées de leur élaboration ; l'UMP que les maires conservent la maîtrise des objectifs de constructions de logements et que tout projet lancé par la métropole et issu de transferts de compétences, fasse l'objet d'un avis positifs des communes concernées.

«On reconnaît

le particularisme des territoires sans rien céder sur la volonté d'avoir une grande métropole à Paris» résumait le rapporteur René Vandierendonck. «On refait la bataille ! Mais cette fois-ci, il y a des avancées. Nous, on dit d'accord pour la métropole, mais on ne veut pas qu'elle se substitue aux intercommunalités» expliquait Roger Karoutchi. «On veut faire en sorte que la métropole soit un outil de coopération entre les structures déjà existantes» confirme Christian Favier

(PC). Hélène Lipietz (EELV) a regretté qu'«à droite comme à gauche, les élus ne soient pas prêts à faire de la métropole une collectivité de plein exercice».

Ultime conférence de médiation

Sénateurs et députés doivent se retrouver dès ce matin à 9H à la Maison de la Chimie pour discuter des contours du projet, des programmes d'aménagement inhérents au nouveau Grand Paris et de la gouvernance des territoires avec différents acteurs présidents de grands groupes, industriels, économistes, universitaires...). La conférence sera présidée par Alexis Bachelay, député du 92, rapporteur de la mission de suivi du Grand Paris et André Santini, député-maire d'Issy, président du Conseil de Surveillance de la Société Grand Paris. Deux tables rondes: Le matin MM. Le Bouillonnet et Santini: «Quel périmètre pour le Nouveau Grand Paris» et «Grand Paris Express: Quel calendrier, quels financements» avec MM. Guyot, Président du directoire de la SGP, Mongin, PDG/RATP, Nicole délégué du Conseil régional. L'après midi: «La métropolisation» avec Alexis Bachelay et Roger Karoutchi : «Quelle gouvernance pour quel territoire? et la métropolisation, facteur de développement» avec MM. Braouzec, Caffet, Dallier, Mansat...

Par contre la proposition de l'UDI qui proposait de créer une sorte de syndicat mixte associant Paris aux structures intercommunales a été rejeté. Le Sénat a décidé que les territoires constituant la Métropole du Grand Paris rassembleront 200 000 habitants au lieu de 250 000, que le nouvel ensemble aura le statut d'un EPCI, qui s'occupera de l'aménagement de l'espace, du logement, du développement durable, et de la politique de la ville en établissant un projet territorial. Les compétences dites «de proximité» (gestion des déchets, cantines scolaires, etc.) relèveraient des communes ou syndicats de communes. Et les transports resteraient à la Région.



Gens du voyage. Dans le cadre de l'examen du projet de loi Métropole au Sénat, le sénateur UMP Christian Cambon a fait adopter à l'unanimité par le Sénat, un amendement visant à transférer l'entretien et la gestion des aires d'accueil des Gens du voyage à la future métropole du Grand Paris. En effet, comme le sénateur l'a souligné, il est de notoriété que la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, est « mal appliquée » et « laisse les maires seuls, confrontés à cette réalité très difficile à gérer ». Ce sera, désormais, au 1er janvier 2016, la Ville de Paris et les communes des trois départements de la petite couronne) qui sera responsable.